



**ONG  
SOPCI**

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

# RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITÉS 2024-2025 SUR LA SITUATION CARCÉRALE EN CÔTE D'IVOIRE PAR L'ONG SOUTIEN AUX PRISONNIERS DE COTE D'IVOIRE



Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31  
Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits  
de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

**ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES**

**DE LA FRANCOPHONIE**

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://siteweb.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

## SOMMAIRE

I ° PRESENTATION DE L'ONG SOPCI .....	3
II ° RESUME EXECUTIF .....	4
III° POPULATION CARCÉRALE ET CONDITION DE DÉTENTION .....	7
1° POPULATION CARCÉRALE.....	7
2° LES CONDITIONS DE DÉTENTION.....	8
3° L'ASSISTANCE DU SOPCI.....	9
IV° EVALUATION ET SUIVI DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES .....	10
1 ° PÔLE PÉNITENTIAIRE D'ABIDJAN.....	10
2° LA MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE LAKOTA.....	12
3° LA MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE TOUMODI.....	13
4° LA MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE DABOU.....	14
5° LA MAISON D'ARRÊT ET DE CORRECTION DE TABOU.....	15
CONCLUSION .....	1

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://siteweb.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

## I- PRÉSENTATION DE L'ONG SOPCI

L'ONG dénommée Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire SOPCI est une organisation non gouvernementale qui œuvre pour la promotion, la protection, le développement des Droits de l'Homme en général et ceux des détenus en particulier. SOPCI a été créé le 02 janvier 2002 à la suite d'une visite de Pôle pénitentiaire d'Abidjan. A ce jour, SOPCI National a implanté douze (12) sections dans les villes de l'intérieur du pays où se trouvent les prisons à savoir Tiassalé, Divo, Dabou, Lakota, Soubré, Gagnoa, Sassandra, Adzopé, Agboville, Bassam, Toumodi et Bongouanou et son objectif premier est d'améliorer des conditions de vie et de détention des personnes vulnérables des prisons ivoiriennes. SOPCI a déjà visité seize (16) prisons et distribué des dons en vivres et non vivres selon ses moyens. En additif, SOPCI a réalisé des champs agricoles, rizicoles et maraîchers au profit des détenus pour augmenter non seulement la ration alimentaire pénale ; mais aussi créer des activités pour ces pensionnaires des maisons d'arrêt et de correction. En 2013, l'ONG SOPCI a obtenu brillamment son statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine à la 53<sup>e</sup> session ordinaire à Banjul en Gambie. Membre de la coalition de la société civile pour la paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI), Membre de la Fédération des organisations de la société civile de Côte d'Ivoire (FOSCI) et membre du forum des organisations de la société civile de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire (FOSCAO-CI).

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://www.prisonnierong.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

## II - RESUME EXECUTIF

Le présent rapport est l'accomplissement de plusieurs visites de suivi effectuées par l'ONG Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire (**SOPCI**) dans les différentes prisons ivoiriennes. Cependant, il faut noter que certaines prisons n'ont pas été prises en compte par ce rapport pour motif de trésorerie assez insuffisante de ladite structure. Voici la liste des cinq (05) prisons visitées de 2013- 2014 , la maison d'arrêt et de correction de Lakota, le Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA) maison d'arrêt et de correction de Toumodi, la maison d'arrêt et de correction Dabou, la maison d'arrêt et de correction de Tabou.

De 2013-2014 l'effectif général de la population carcérale de ces établissements s'élevait à 9 837. La répartition des détenus en fonction de leur situation judiciaire révélait 70% de condamnés et 25% de prévenus et la proportion des femmes et de mineurs incarcérés étaient respectivement de 2.5% et de 1.3%. Les enfants vivant en prison avec leur mère étaient au nombre de 10

Le surpeuplement est l'une des caractéristiques constatées des établissements pénitentiaires. La plupart des établissements pénitentiaires disposent, en moyenne, de moins de 2m<sup>2</sup> de cellule par détenu. Il en résulte une promiscuité qui influe aussi bien sur l'environnement et la santé de l'ensemble des détenus que sur les conditions de travail du personnel. Les espaces alloués aux différentes prisons ne permettent pas d'assurer aux détenus des conditions de détention qui prennent en compte le respect de leur dignité.

Les femmes détenues sont systématiquement séparées des détenus de sexe masculin, mais dans de nombreux établissements, elles sont supervisées pendant la nuit, par des membres du personnel de sexe masculin pour pallier l'insuffisance du personnel féminin.

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://www.prisonnierong.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

Aucune disposition spéciale qui tienne compte de leur vulnérabilité n'est prise. Celle d'entre elles qui vivent avec leurs enfants ne bénéficient généralement pas d'un traitement spécial dans l'intérêt de l'enfant. S'agissant des mineurs, 8 maisons d'arrêt et de correction disposent de sections qui leur sont réservées tandis que les mineurs détenus dans les autres d'arrêt bénéficient d'une cellule spécifique mais ils partagent avec les majeurs les mêmes espaces collectifs. La maison d'arrêt de Sassandra visitée fait exception à cette règle car les mineurs y sont hébergés dans les mêmes cellules que les majeurs.

Sur le plan alimentaire, l'Etat a consenti des efforts considérables pour équilibrer la situation alimentaire à travers son programme nutritionnel afin de réduire la malnutrition et la mortalité au sein de la population carcérale. C'est en cela que SOPCI a mis des projets agricoles, maraîchers, rizicole en exécution pour alimenter des cantines carcérales.

Sur le plan de la santé, en dehors de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca) aucun établissement pénitentiaire ne bénéficie des services d'infirmier ou médecin qualifié travaillant en temps plein, souvent c'est un détenu qui fait office d'infirmier, les infirmeries existent de nom, parfois il n'existe pas d'officine et SOPCI a constaté une insuffisance de médicaments, de matériels, outillage permettant de donner les soins et traitement convenables aux détenus malades. C'est le cas de l'infirmerie de la prison de Divo, après construction, elle souffre de quelques personnels et de matériels. L'ONG SOPCI, malgré sa faible trésorerie, a offert des dons de médicaments d'une valeur de cent mille (100.000) francs en faveur de ces pensionnaires.

Sur le plan sécuritaire ; aucun établissement ne dispose de plan de sécurité ou urgence. SOPCI dans ses différents rapports d'activités a effectué une sensibilisation auprès de la direction

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://www.prisonnierong.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

pénitentiaire et les autorités judiciaires pour pallier cette lacune inadaptée. Les moyens de contraintes (menottes) et les moyens logistiques (véhicules), sont insuffisants ou parfois inexistants dans les établissements pénitentiaires, à l'exception de PPA. Il manque dans des établissements des armes neutralisantes. Un groupe de détenus de PPA terrorise avec des armes blanches d'autres détenus sous le regard impuissant des surveillants et de l'administration pénitentiaire parfois des blessés ou des morts sont enregistrés.

Au chapitre de l'insertion et de la réinsertion socio professionnelle, il est impérieux de souligner que dans la quasi-totalité des prisons ivoiriennes les détenus sont confinés dans l'oisiveté et la monotonie. Il n'existe pas de dispositif de mise au travail des détenus, encore moins d'activités socioéducatives, à l'exception de PPA et des prisons qui disposent de champ pénal. Cette situation ne contribue à donner, à un grand nombre détenus, la confiance et les compétences nécessaires à leur réinsertion sociale

Sur le plan d'assistance judiciaire, le droit de recours des détenus ont le droit de solliciter par la loi concernant leur situation judiciaire. Il faut souligner que ces recours ne sont pas toujours transmis ou traités avec diligence. Il est souligné par les détenus que la transmission est subordonnée par des gardes pénitentiaires au paiement des sommes d'argent. Il en va de même pour leur transfèrement devant les juges pour connaître desdits recours. Quelques maisons d'arrêt et de correction ne disposent pas non plus de véhicules de transfèrement dans la majorité des cas, ce qui crée des conditions de sécurité préoccupantes pour les surveillants.

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://site web)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

## III- POPULATION CARCERALE ET LES CONDITIONS DE DETENTION

### 1° La population carcérale

#### 1.1 L'effectif carcéral

Au 31 décembre 2014, l'effectif général de la population carcérale s'élevait à 9523 détenus. Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA) accueille à elle seule en moyenne 51% de la population carcérale et est, ainsi ; avec 5234 détenus pour 1500 places de capacité d'accueil pour 5m<sup>2</sup> de cellule par détenu, confrontée à une surpopulation permanente. La surpopulation subsiste, encore, pour des raisons liées au flux croissant des longues peines prononcées par les juridictions de jugement, à la lenteur des procédures judiciaires, à la fréquence accrue de la détention abusive ou injustifiée, à l'absence de tenue régulière des sessions de la cour d'Assises et l'inactivité des organes chargés de l'application des peines, relativement à la mise en œuvre des mesures d'individualisation de la peine ( libération conditionnelle, semi-liberté, placement à l'extérieur).

#### 1.2 Les détenus en détention préventive

Les prévenus, pour des raisons liées au surpeuplement, ne sont pas séparés des condamnés Ils sont soumis aux mêmes modes de gestion que les condamnés. Un autre aspect, non moins important, lié au délai de la détention préventive mérite d'être soulevé. Les délais de la détention préventive tels sont prescrits par les articles 138, 139, 140 du code de procédure pénale ne sont pas souvent respectés. Il a été dénombré dans de nombreux établissements des prévenus en détention injustifiée. Cela peut contribuer à des allégations de violations des droits de l'homme ;

mais aussi créer des tensions au sein de la population carcérale (rebellions, mutineries et évasions).

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

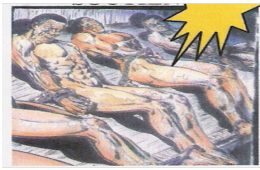
ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | site web



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



## 2 ° Les conditions de détention

### 2.1 L'hébergement des détenus

Le surpeuplement constitue l'un des problèmes majeurs. Les détenus sont entassés dans les cellules dont les baies d'aération sont conçues dans des dimensions inappropriées, n'offrant pas une bonne ventilation de l'air frais et l'accès à la lumière.

Le surpeuplement aurait pu être moins problématique s'il existe des espaces disponibles pour les accueillir pendant le jour, notamment des cours de promenades spacieuses qui permettent des exercices physiques, des salles de visites et des lieux de vies où ils peuvent s'adonner à des activités socio-éducatives ou de formation professionnelle. Si le surpeuplement n'est pas maîtrisé, il atteindra un niveau inacceptable tel que dans certaines prisons où il arrive que les détenus de certaines cellules dorment à tour de rôle.

## 3° ASSISTANCE DU SOPCI

Pour appuyer l'effort de la Direction d'Administration Pénitentiaire (DAP), SOPCI a apporté un soutien matériel à court et moyen terme. Le SOPCI a eu un dénominateur commun dans sa lutte : le plaidoyer en faveur de l'amélioration des conditions de vie et de détention dans plusieurs domaines à savoir la santé, l'alimentation, l'hygiène et l'assistance judiciaire.

Citons quelques exemples d'appui : 2010-2019

SOPCI a réalisé un champ d'ignames et maïs dans le département de Tiassalé à 200 km d'Abidjan pour augmenter la ration alimentaire pénale.

SOPCI a offert des cartons de médicaments d'une valeur de cent mille (100 .000) francs aux malades détenus de Divo à 250 km d'Abidjan.



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

SOPCI a conduit, sur financement de l'ONU CI un projet de réhabilitation de la maison d'arrêt et de correction de Tabou. Cette réhabilitation a donné une joie de vivre aux détenus.

SOPCI a contribué à la réalisation des cultures maraîchères sur un champ pénal de la maison d'arrêt et de correction de Sassandra.

## II- EVALUATION ET DE SUIVI DES PRISONS IVOIRIENNES

### 1° Pôle Pénitentiaire d'Abidjan

Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA) a été inaugurée le 03 mai 1980. Elle a été construite ; conformément aux standards internationaux contenus dans l'ensemble des règles minima relatives au traitement des détenus.

Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA) a une capacité théorique de 1500 places pour une capacité d'accueil fixée sur la base de 5m<sup>2</sup> par détenu. Elle est divisée en 5 sections qui accueillent respectivement les condamnés et les prévenus hommes, les femmes, les mineurs en garde provisoire, les malades contagieux et les assimilés. Elle accueille plus de 51% de la population carcérale de la Côte d'Ivoire est ainsi confronté à une surpopulation permanente.

### 1°1 Budget de fonctionnement 2024

Pôle Pénitentiaire d'Abidjan (PPA) fonctionne avec un budget annuel (700.000.00) FCFA qui varie souvent selon le budget d'exercices de l'Etat, au cours de l'exercice de l'année 2014, la moyenne du taux rationnaire journalier par détenu

était de 305 FCFA en opposition au taux moyen de 120 FCFA qui était pratiqué. Cela dénote sans nul doute l'amélioration de l'alimentation. Il faut aussi noter que les détenus malades reçoivent trois (03) repas par jour.

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://www.ong-sopci.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

## **1° 2 Les infrastructures de base**

Le parc immobilier réservé à l'hébergement des détenus comprend :

- Le bâtiment – A - qui accueille les détenus condamnés à une peine privative de liberté ;
- Le bâtiment – B - qui reçoit les prévenus ;
- Le bâtiment - C - qui héberge les détenus dangereux ;
- Le bâtiment des assimilés réservé aux détenus protégés (anciens fonctionnaires d'autorité et cadres de l'administration ou toute personne devant être soumise à un traitement personnalisé) ;
- Le centre d'observation des mineurs (COM) ;
- Le bâtiment des femmes.

Cette configuration de l'architecture de l'établissement qui était initialement conçue pour une meilleure catégorisation de la population carcérale n'est plus respectée pour des motifs de surpopulation et suite à la transformation du bâtiment des mineurs en COM. En définitive ; la catégorisation initialement souhaitée n'est plus applicable et seuls les bâtiments des femmes et des assimilés continuent à recevoir les détenus qui correspondent à leur vocation. Les dortoirs au nombre de 217 sont repartis dans les différents bâtiments et n'offrent pas toutes les conditions requises pour un hébergement correct des personnes placées sous-main de justice ; notamment l'aération, la ventilation et l'éclairage des cellules dans les conditions recommandées par l'ensemble des règles minima pour le traitement des détenus.

La literie est composée de banquette en bois. En raison de la surpopulation les détenus se couchent sur des nattes installées à même le sol. Situation qui génère des problèmes de rangement de leurs effets vestimentaires, influant aussi négativement sur l'environnement des dortoirs, avec comme conséquence une espèce de source d'insalubrité et de promiscuité.

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://siteweb.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

## **2° La Maison d'arrêt et de correction de Lakota**

### **Population carcérale**

A la date du 6 juin 2014, la Maison d'Arrêt et de Correction de Lakota comptait 120 détenus. La catégorisation de la population carcérale est appliquée. Les condamnés sont séparés des prévenus. Cela résulte du fait que l'établissement de Lakota est l'un des rares à ne pas connaître de surpeuplement et qu'elle dispose de quartiers sectorisés permettant une répartition qui tienne compte de la situation judiciaire des détenus.

### **2°1 Les infrastructures de base**

La prison de Lakota est assez propre et offre des conditions d'hébergement satisfaisantes. Il serait néanmoins utile d'aménager ; au niveau des cellules du secteur des condamnés ; des trous d'aération permettant une bonne ventilation pour atténuer la forte chaleur qui y règne. Les dortoirs sont équipés de nattes installées à même le sol. En attendant d'inscrire la réalisation de banquettes dans un projet de réhabilitation, il paraît important de renouveler la dotation en nattes.

### **2°2 Santé**

Les détenus présentent des signes cliniques apparents de bonne santé. Un infirmier mis à la disposition de la prison par le District sanitaire du ressort intervient à temps partiel.

La prison n'a enregistré aucun cas de décès au cours de l'année 2014.

## **3° La Maison d'Arrêt et de Correction de Toumodi**

### **3°1 Population carcérale**

A la date du 25 juillet la prison se chiffrait à 140 détenus. Les infractions les plus récurrentes sont le vol et le vol aggravé. Généralement, ils ne bénéficient pas d'assistance judiciaire.

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

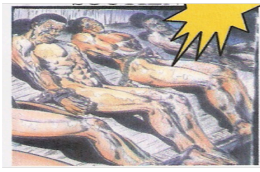
ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://siteweb.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

---

## **3°2 Santé**

La prison ne dispose pas d'un infirmier, l'équipe de la section pénitentiaire a rencontré le Directeur départemental de la santé publique pour lui demander de mettre à disposition de la prison un infirmier.

Le manque d'hygiène (savon et grésil non distribués pendant 6 mois) et la mauvaise alimentation sont à l'origine des diverses maladies qui sévissent dans la prison.

## **4° La Maison d'Arrêt et Correction de Dabou**

### **4°1 La Population carcérale**

A la date du mois d'août 2014, la prison comptait 111 détenus dont 70 prévenus et 41 condamnés. Les infractions les plus récurrentes sont : le vol, le vol aggravé, le meurtre, les infractions à la législation et l'abus de confiance

### **4° 2 Les infrastructure de base**

La maison d'arrêt et de correction de Dabou a bénéficié de deux financements de réhabilitation qui ont permis une amélioration des conditions de détention. Les condamnés, les prévenus et les femmes ont des quartiers distincts et le mur d'enceinte a été relevé et doté de barbelés. Un nouveau bureau a été construit pour le Régisseur. Cependant, il est à relever que le personnel pénitentiaire ne dispose pas de toilettes dans l'enceinte de la prison. Les baies d'aération des cellules des détenus restent néanmoins insuffisantes.

### **4° 3 Sécurité et Gestion des détenus**

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31  
Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://www.prisonnierong.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

Aucune mesure d'individualisation de la peine n'est entreprise. Les détenus sont simplement. Gardés dans la détention sans aucune forme de loisir. Le travail pénitentiaire se limite uniquement du jardin de la prison.

La maison d'arrêt et de correction de Dabou n'a pas enregistré des cas d'évasion jusqu'à ce jour.

## **5° La maison d'arrêt et de correction de Tabou**

Le nombre de détenus incarcérés à la maison d'arrêt et de correction de Tabou s'élevait, à la date du 15 Avril 2014 à 117 détenus dont 20 prévenus et 97 condamnés. Les infractions les plus récurrentes sont le vol, le vol aggravé, les infractions à la législation des stupéfiants et l'abus de confiance.

### **5°1 Les infrastructures de base**

La maison d'arrêt et de correction de Tabou date de l'époque coloniale ce qui explique son état de délabrement très avancé. Les conditions de vie des détenus sont très difficiles. L'assainissement de la prison pose d'énormes problèmes et les eaux usées sont stagnantes dans la cour. La literie est insuffisante voire inexistante.

### **5°2 Santé**

Il n'existe pas d'infirmerie. Cependant le District sanitaire a mis à la disposition de l'établissement un infirmier qui y intervient à temps partiel ; deux fois par semaine.

### **5°3 Gestion des détenus**

Les détenus sont dans une oisiveté totale. Aucune activité de formation ou récréative n'est introduite dans l'établissement. Aucune mesure d'individualisation de la peine ou de préparation à la réinsertion sociale des détenues n'est mise en œuvre à la prison de Tabou.

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31  
Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://www.prisonnierong.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

---

## CONCLUSION

Chacun de nous, à quelque niveau qu'il se situe, est interpellé et appelé à œuvrer dans le sens de l'amélioration de la situation qui prévaut actuellement dans nos prisons ivoiriennes, car nous sommes tous des prisonniers en sursis. Quant aux autorités administratives, leur apport est le plus attendu tant pour les prisonniers que pour les agents pénitentiaires qui ne cessent à longueur de journée de formuler des doléances.

C'est par devoir de conscience que nous mettons à nu les différentes difficultés dans nos prisons et c'est un moyen pour nous d'attirer l'attention de tous et cela n'est que justice.

Respectons les droits fondamentaux des prisonniers en Côte d'Ivoire. SOPCI a besoin de vos soutiens matériels, de vos apports financiers, de vos conseils et autres pour bien mener ses activités pour le bonheur des prisonniers.

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES

DE LA FRANCOPHONIE

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://www.prisonnierong.org)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie



# ONG SOPCI

Soutien aux Prisonniers de Côte d'Ivoire

---

**QUE DIEU VOUS BÉNISSE.**

**SOYEZ TRÈS FORTS LES INCARCÉRÉS DES PRISONS IVOIRIENNES.**

---

Siège social: Abidjan Yopougon 31 BP 141 Abidjan 31

Tél. : (225) 2174 86 88 / 07 13 32 22 | Numéro CNPS : 238071 | Statut d'Observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine

**ACCREDITATION OFFICIELLE AUPRES**

**DE LA FRANCOPHONIE**

E-mail : [prisonnierong@gmail.com](mailto:prisonnierong@gmail.com) | Facebook : [prisonnierong](https://www.facebook.com/prisonnierong) | [site web](http://site web)



ONG avec statut de partenaire auprès de la Francophonie